



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Madame, Monsieur,**

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

**Votre participation est essentielle.** Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

### **Le recensement de la population, comment ça marche ?**

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023  
sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information** vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

#### **Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.  
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme KERCKHOVE Celine  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Nordausques, le 3 janvier 2023



Cachet de la mairie

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme ROYER Sylvie  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Nordausques, le 3 janvier 2023



Cachet de la mairie

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,